L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 DECEMBRE 1847.

Imprimée et publiée par
[…]A & WEISSE,
No. [illegible] rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 30 DECEMBRE.

LA MALLE.

Malgré la monotonie de [illegible] plaintes, il faut encore que nous parlions de la malle du nord. Elle manque toujours avec une remarquable persévérance; aussi commence-t-on à s'habituer à ne plus compter sur elle, et c'est par la voie du fleuve qu'on attend maintenant des nouvelles de New-York et de Washington. Depuis plusieurs semaines il n'y a pas eu deux arrivages réguliers de la malle; hier elle ne nous a apporté que des journaux de New-York du 17, tandis que la veille elle nous en avait transmis du 18. Nous sommes donc en arrière de trois jours pour cette ville, ainsi que pour Boston. Les dernières dates de Baltimore sont du 20, et celles de Washington seulement du 18. Nous n'avions droit aux journaux et aux lettres du 22 de ces deux villes; et nous n'avons reçu que quelques feuilles attardées qui ne nous apprennent rien. La confusion la plus grande, le désordre [illegible] règnent dans toutes les parties du service.

Il est grand tems de faire cesser un pareil état de choses. La résolution de M. Botts, à propos du parcours entre Baltimore et Petersburg, y attirera nécessairement l'attention du Congrès, mais il serait important toutefois que quelques manifestations populaires vinssent faire ressortir aux yeux de nos Représentans toute la grandeur du mal. Il faut les bien convaincre que la mauvaise administration s'étend sur tous les points de la ligne, et qu'ils doivent se hâter d'y porter remède, s'ils ne veulent pas que la désorganisation devienne incurable.

Jusqu'à présent les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont montré sur ce point la patience la plus exemplaire, mais elle doit être arrivée à ses dernières limites, et leur longanimité doit faire place à de justes et énergiques réclamations. Les négocians de New-York se sont déjà émus; aux dernières dates il était question dans cette ville d'une assemblée où seraient publiquement formulées les plaintes les plus graves contre la déplorable administration de M. Cave Johnson. Cet exemple des négocians de New-York devrait nous servir; nous aussi nous devrions nous réunir, nous aussi nous devrions rédiger nos griefs et faire entendre notre voix au Congrès qui ne saurait se refuser à une investigation urgente, à une réforme essentielle. Agissons donc pour que nos intérêts ne soient pas plus longtemps sacrifiés.

Nous profitons de l'absence de la malle pour publier concurremment et le feuilleton [illegible] en longueur, et le procès verbal du Conseil de la 3me Municipalité. La place qu'occupent ces deux morceaux, nous oblige à nous restreindre sur tous les autres chapitres.

LES DANSEUSES VIENNOISES font décidément fureur au Théâtre St-Charles; elles y attirent chaque soir le même bon nombre de personnes du carré et de la ville. Cette émigration de quelques heures ne peut manquer de devenir fort à la mode.

La Rivière Rouge qui avait monté légèrement, vient de baisser de nouveau, et par suite la navigation se trouve tout à fait interrompue [illegible].

Le *Britannia* qui est parti le 15 courant de Boston, a emporté $350,000 en espèces. [illegible] pour Halifax et 34 pour Liverpool.

Le général TAYLOR semble voyager avec [illegible]. A peine revenu de Natchez [illegible] dans la paroisse de [illegible] Coupée, chez l'un de ses parents, M. William Taylor.

Le ST-MARY, bateau à vapeur qui descendait [illegible] avec un chargement de coton, a sombré le 19 courant auprès de Grand Ecore. Le bateau est entièrement perdu.

FLORIDE.—La législature de cet Etat a fait son [illegible] à la constitution de six modifications [illegible] plus importantes [illegible] sessions seront désormais bisannuelles, et une année de résidence sera nécessaire pour obtenir le droit de suffrage.

[illegible] BATON ROUGE.—M. Cox, économe de [illegible] de M. Wood, voulant châtier un [illegible] et [illegible] couteau [illegible] coups à la poitrine et au visage [illegible] M. Cox sont si graves qu'on désespère presque de ses jours.

LA NOUVELLE TROUPE ITALIENNE de New-York ne paraît pas destinée à jouir d'une longue existence. La critique ne la ménage pas; on dit qu'en cette circonstance elle fait simplement acte de justice.

VENEZUELA.—On assure que la maison Delrue & Co. de Dunkerque, France, vient de conclure avec la République de Venezuela un traité par lequel elle s'engage à transporter sur le sol de cette République 80,000 émigrants, tirés principalement de l'Allemagne, de la Suisse et de la Belgique. On accorde à MM. Delrue & Co. une concession de 312,000 acres de terre et différents privilèges.

Chronique Locale.

A une réunion des gardes d'Orléans tenue hier soir, au No 95 rue Conti, M. Eugène Masson a été élu 1er lieutenant, et M. Alexandre Derbès, 2d lieutenant.

RECORDER RAMOS.—La journée d'hier a été laborieuse pour le recorder de la Première Municipalité. Il a eu à interroger nombre d'individus accusés de voies de fait; et l'examen de la plupart d'entre eux n'est pas encore terminé. La nommée Ann Taylor, prévenue d'avoir assailli dans la rue Bienville une autre femme nommée Zoë Bazard a été envoyée par devant la Première Cour de District.

RECORDER BALDWIN.—Philip McCahill, accusé d'escroquerie, comparaissait hier devant ce magistrat, qui, après l'avoir interrogé, l'a envoyé à la Cour Criminelle. McCahill obtint, le 22 courant, de M. James Phianon, négociant, vingt-cinq demi-caisses de thé, valant environ $450, qu'il s'engageait à placer avec un Français de la 1re Municipalité. Il les fit vendre à l'encan de M. Biache et empocha le produit de la vente, soit $280.—L'examen de l'affaire de George McChristal et John McCierron, prévenus d'avoir accepté un billet de $100 sachant qu'il avait été volé, a été différé jusqu'au 5 janvier prochain.

RECORDER SEUZENEAU.—La police de la 3me Municipalité a arrêté hier, à la requête de M. Manuel Leale, le nommé Michael Powell, qui s'était introduit dans la maison du plaignant, un couteau à la main, et s'y était caché dans le but de commettre un vol ou d'attenter à la vie de M. Leale. Powell a dû fournir $200 de cautionnement pour répondre de sa comparution le 4 janvier prochain.

VOL.—Mardi soir, un volontaire récemment [illegible], se sentant malade, se rendit à la taverne [illegible]. Deux prétendus amis l'y accompagnèrent [illegible] et apprenant qu'il avait de l'argent sur sa personne, ils profitèrent de son état de faiblesse pour [illegible] une somme de quarante sept piastres [illegible] qui lui appartenaient. Dénoncés immédiatement à la police, les larrons [illegible] devant le recorder Ramos. L'un d'eux, nommé Mohan, a été renvoyé de la plainte, faute de preuves suffisantes; l'autre, Stouwith, n'est reconnu coupable, le recorder n'a pas encore terminé son examen.

CONSEIL GENERAL.—Ce corps s'est réuni hier soir, et a élu pour son président, M. Stickney. M. Holland présente une lettre de M. John S. Elliott, le conseiller élu par le 6me district [illegible] au Conseil ses craintes. Elle est référée au comité des assessements.

On donne lecture d'une lettre de M. Joseph S. Cyr, greffier des Cours, demandant une augmentation de salaire. Cette lettre est signée par tous les greffiers des Cours de District, recommandant [illegible] augmentation. Sur motion de M. Vandergriff, elle est référée au comité des cours et prisons.

M. Holland présente une série de résolutions relatives aux différents tableaux d'assessement faits dernièrement par les assesseurs de la ville; et ordonnant au secrétaire de préparer une liste des noms de toutes les personnes taxables, et de les remettre ensuite entre les mains des différens collecteurs. Ces résolutions ont été adoptées.

M. Holland présente une autre résolution enjoignant au comité des cours et prisons, de s'enquérir de la nécessité d'acheter deux cent cinquante pieds de tuyaux pour l'usage de la maison de Cour; et ainsi que le comité soit autorisé à faire poser des grilles dans la chambre de délibération du grand et du petit jury. Adoptée.

M. Holland présente une ordonnance amendant celle qui détermine les devoirs du gardien des Cours. Elle sera discutée à la prochaine séance.

M. Wray, du comité des réclamations, présente une résolution ordonnant aux différentes Municipalités de payer $17[illegible] aux propriétaires de l'*Evening Mercury*, pour avoir publié l'avis de la dernière élection. Cette résolution soulève quelque discussion; mais elle est adoptée par 6 voix contre 1.

M. [illegible] présente une résolution relative à l'érection d'une nouvelle maison de Cour; mais on n'a pris aucune détermination à ce sujet; le Conseil ne s'est pas dispensé de ses règlements. Elle sera discutée à la prochaine séance.

Après quoi, le Conseil s'ajourne.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 3.
Séance du lundi 27 décembre 1847.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Présents l'honorable P. Seuzeneau, président; MM. Bernard, Cougot, Siewerssen, Jones, Meehan, Wiltz, Deléry, Piernas, Duvigneaud et Solomon. Absents: M. Nicomède.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Message du Maire.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS,
27 décembre 1847.

A MM. le président et membres du Conseil de la Municipalité No 3.

Messieurs,

Conformément à la résolution passée à votre séance du 13 courant, demandant des propositions cachetées pour le pavage de la rue Casacalvo à partir des Champs-Elysées jusqu'à la rue Louisa, et de là jusqu'à la Levée; j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, six propositions, et je suis, Messieurs, avec respect, votre obéissant serviteur.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Les propositions suivantes, pour paver la rue Casacalvo, des Champs Elysées à la rue Louisa et de là à la Levée, sont lues au Conseil:

M. J. Woolf propose de faire ledit pavage à raison de $1 29 1/2 la yarde carrée, et les "curb et gutter" à raison de 79 1/100 le pied courant.

M. W. Fox,	do	à $1 40	la yarde carrée.
M. P. Hynes,	do	1 35	do
M. J. Farrell,	do	1 30	do
Mme J. Sharkey,	do	1 50	do
M. P. Cain,	do	1 30	do

Curb et gutter à 80/100 le pied courant.

M. E. White, à $1 29 1/4 la yarde carrée et curb et gutter à 80/100 le pied courant.

Sur motion de M. Wiltz la proposition de M. Edward White est acceptée.

Lecture est faite d'une lettre de la 5me compagnie du Bataillon d'Artillerie, dans laquelle la dite compagnie demande au Conseil l'usage de la chambre au-dessus du corps-de-garde, à l'effet d'y établir sa salle d'armes.

M. Piernas présente la résolution suivante, laquelle est adoptée:

Résolu que permission soit et demeure accordée à la 5me compagnie du Bataillon d'Artillerie d'occuper la chambre au-dessus du corps de garde à l'effet d'y établir une salle d'armes pour l'usage de ladite compagnie, et bien entendu pour le temps que le Conseil jugera convenable.

Lecture est faite d'une lettre signée par plusieurs personnes de couleur libres, dans laquelle ils demandent au Conseil la permission de former une société de bienfaisance, &c.

Sur motion de M. Wiltz, la dite lettre est référée au recorder, avec pouvoir d'agir.

Première lecture de la pétition de Pierre Martel, demandant l'émancipation des esclaves Petronie et ses deux filles, Louise et son enfant Victor; Agathe et ses deux enfans Adélaïde et Augustin, ainsi que le nègre Assendor.

Sur motion de M. Duvigneaud, la dite pétition est référée pour subir sa seconde lecture.

M. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle est adoptée:

Résolu que le trésorier est requis de payer les comptes suivants, sur les mandats du Maire:

Au conservateur des hypothèques pour certificats, $ 4 00

Au docteur J. B. Vandegrift, pour [illegible], 5 00

A W. Johnson, pour 37 spars, 113 40

A J. E. Hénond, notaire, 30 00

A M. Josey, pour peinture, 19 65

A P. E. Wiltz, E. Sommereau et H. L. Henley, assesseurs, pour leurs services comme tels, du 19 novembre 1847, $11 06 chaque, 33 18

Aux propriétaires de l'*Orléanais*, pour publication d'ordonnances, 100 00

[…]

(Le reste des comptes et du procès-verbal du Conseil — rapport du comité de finance, P. S. Wiltz, Rapporteur; ordre du jour; opposition de M. Solomon; ajournement au lundi 10 janvier 1848 — est en grande partie illisible.)

[Signé] P. F. NOGUÈS, secrétaire.

FEUILLETON.

Mémoires d'un Médecin.
PAR ALEXANDRE DUMAS.
TROISIÈME PARTIE.
JOSEPH BALSAMO.

(*Voir l'Abeille du 14 au 25 oct. et du 1er nov.*)

ALIX.

Ce qu'il fallait à Althotas pour compléter son elixir de vie.

Le lendemain de cette conversation, vers quatre heures de l'après-midi, Balsamo était occupé dans son cabinet de la rue Saint-Claude à lire une lettre que Fritz venait de lui remettre.

Cette lettre était sans signature: il la tournait et retournait entre ses mains.

—Je connais cette écriture, disait-il: longue, irrégulière, un peu tremblée et avec force fautes d'orthographe.

Et il relisait:

"Monsieur le comte,

"Une personne qui vous a consulté quelque temps avant la chute du dernier ministère, et qui déjà vous a[illegible] [illegible] de présenter aujourd'hui chez vous pour avoir une consultation nouvelle. Vos nombreuses occupations vous permettront-elles de donner à cette personne une demi-heure entre quatre et cinq heures du soir?"

Cette lecture achevée pour la deuxième ou la troisième fois, Balsamo retombait dans sa recherche.

—Ce n'est pas la peine de consulter Lorenza pour si peu; d'ailleurs, ne sais-je plus deviner moi-même? L'écriture est longue, signe d'aristocratie; irrégulière et tremblée, signe de vieillesse; pleine de fautes d'orthographe: c'est d'un courtisan.

—Ah! niais que je suis, c'est de M. le duc de Richelieu. Bien certainement j'aurai une demi-heure pour vous, monsieur le duc; une heure, une journée. Prenez mon temps et faites-en le vôtre. N'êtes-vous pas, sans le savoir, un de mes agens mystérieux, un de mes démons familiers? Ne poursuivons-nous pas la même œuvre? n'ébranlons-nous pas la monarchie d'un même effort, vous en se faisant son âme, moi en me faisant son ennemi!

[…]

(Le reste du feuilleton est en grande partie illisible.)

(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIES.

[illegible]

ARRIVES.

[illegible]

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

[illegible]

(Colonnes d'annonces commerciales — en grande partie illisibles. Titres lisibles:)

Banque des Mechanics & Traders.

WASHINGTON HIGH SCHOOL. PENSIONNAT ET EXTERNAT pour les Jeunes Demoiselles, SOUS LA DIRECTION DE MME DE LA GRACERIE, Rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Dauphine.

CONDITIONS.

CANDIDE—Joaillier, Horloger, Rue de Chartres, No. 93, près Conti.

MAGASIN A LOUER Rue de Chartres.

CHAMPAGNE CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH.

CALENDARIOS ESPAÑOLES.

Chemin de fer du golfe du Mexique, ARRANGEMENTS D'HIVER.

QUARTIER GENERAL LEGION DE LA LOUISIANE. Nlle-Orléans, le 27 décembre 1847. Ordre Général No. 12.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

HOTEL D'ORLEANS.

Leçons de Français, Anglais et Italien, Rue St-Pierre, No. 122.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. H. LOBRE.

A. C. GOUGH, Marchand de Nouveautés et marchandises sèches.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

N. C. FOLGER.

POUR JEUNES GENS.

POUR JEUNES GARCONS.

POUR ENFANS.

IMPORTATION DIRECTE DE MARCHANDISES FRANÇAISES.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 30 décembre 1847.
La reprise de
LA SIRÈNE,
Opéra en trois actes, d'Auber.
Suivi par la première représentation de
MOUSTACHE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.

On commencera à six heures [illegible]

GENÉRAL TOM POUCE.

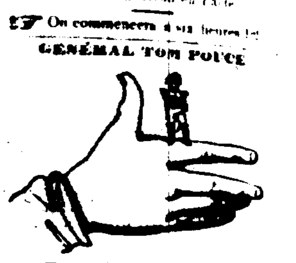

Tous les Matins et tous les Soirs,
A la Salle de la Bourse St-Louis.

Le matin de 11 heures et demie à [illegible] et demie, et le soir de sept heures et demie à [illegible] heures et demie, tous les jours, et avant son départ pour la Havane.

[illegible]

SALLE ST-LOUIS.
Bals Masqués de Société.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals [illegible] de Société de la Salle St Louis, [illegible]

Armand Pilie,	G. T. Bright,
Alex. Levy,	Vor. Wiltz,
*B. O'Connell,	*T. Liverdais,
J. B. Leefe,	G. W. Dunbar,
*P. A. Casenave,	Alex. Bruners,
G. Schmidt,	B. F. Bonis,
*C. J. Becker,	*F. X. Barbot,
Wm. F. Wagner,	Chas. Cruzat.

* Comité d'admission et d'invitation.
27 déc—3f

SPECTACLE NOUVEAU.

M. A. M[illegible] a l'honneur d'informer le public [illegible]

Ordre du Spectacle.
PREMIÈRE PARTIE.

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Railroad Pontchartrain.

CANAL AND BANKING COMPANY.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

BANQUE DE CITÉ.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Bureau du Rail Road Pontchartrain.

Cadeaux du jour de l'an.
PLUMES D'OR A LA RICHELIEU.

J. FEYTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

MICHAEL KERNAN, Rue de Chartres, No. 30.